

23 FEV. 2023

COMMUNE DE MONTAGNY

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE  
Reçu en Mairie le

RECEPISSE

6 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 février 2023  
Délibération n°2023/013

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février à 18H15, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Pascal PESSOZ, Mme Anne-Marie ROCHE

*Étaient absents* : M. Vincent MAITRE (pouvoir donné à M. EYNARD-VERRAT), Mme Elodie POZIN-ROUX (pouvoir donné à M. PESSOZ), M. Franck ROCHE

Convocation du : 13 février 2023 - Affichage du : 14 février 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 8/ Conseillers représentés : 2

Michel LEGER a été élu secrétaire de séance.

---

**OBJET :** TRAVAUX ACOUSTIQUES DU RESTAURANT SCOLAIRE  
Demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire indique que la commune a plusieurs projets concernant le groupe scolaire de MONTAGNY :

- Optimisation énergétique du bâtiment
- Travaux acoustiques du restaurant scolaire

Une étude acoustique du restaurant scolaire a été diligentée auprès du cabinet IN SITU afin de vérifier que cet espace respecte les normes concernant les nuisances sonores.

Cette étude met en exergue la nécessité de réduire le plus possible l'écho de la salle de la cantine pour le bien-être du personnel et des enfants. Dès lors la réalisation de travaux est nécessaire.

Afin d'effectuer ces travaux dans les meilleures conditions possible, la maîtrise d'œuvre sera assurée par le Cabinet IMHOTEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les travaux acoustiques du restaurant scolaire ;

APPROUVE l'enveloppe budgétaire de cette opération à 18 600 € HT ;

APPROUVE le plan de financement tel qu'il est annexé à la délibération ;

DEMANDE au Département une subvention pour un montant de 7 812 € pour la réalisation de cette opération ;

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux par anticipation sans perdre le bénéfice des éventuelles subventions ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune (opération 113) ;

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 21 FEV. 2023*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

23 FEV. 2023

RECEPISSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

MAIRIE DE MONTAGNY

81 rue du Clocher  
Chef-lieu

73350 MONTAGNY

Tél. : 04.79.24.50.21

@ : [mairie@montagny-tarentaise.com](mailto:mairie@montagny-tarentaise.com)

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

23 FEV. 2023

RECEPISSE

# GROUPE SCOLAIRE

## Travaux acoustiques du restaurant scolaire

DEMANDE DE SUBVENTION

AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

### Plan de financement

Travaux	13 000.00 € HT
Maîtrise d'œuvre	5 600 € HT
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>18 600 € HT</b>
Aide du Département (42 %)	7 812 € HT
Autofinancement	10 788 € HT